



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Maine-et-Loire

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lutte contre la fracture numérique des étudiants : le Conseil de la CPAM de Maine-et-Loire verse une aide de 20 000 € au Secours populaire

La pandémie et les confinements ont révélé la difficulté, pour une partie des étudiants, d'accéder aux enseignements à distance. En jeu, un risque de décrochage. Le Secours populaire s'est donc mobilisé pour équiper les étudiants et étudiantes en situation de fracture numérique. Le Conseil de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Maine-et-Loire a apporté son soutien à cette action, en versant une aide de 20 000 € à l'association.

Depuis le début de la pandémie, le Secours populaire est présent sur le campus de Belle-Beille pour apporter une aide alimentaire aux étudiants. Lors de ces permanences, ils ont été quelques-uns à confier avoir dû vendre leur équipement informatique pour pouvoir se nourrir. Une des raisons qui a impulsé le projet d'achat d'ordinateurs et d'abonnements internet.

Ce sont ainsi 47 ordinateurs reconditionnés et clés 4G qui ont été achetés pour être mis à disposition des étudiants, via les services sociaux de l'Université d'Angers, de la CCI et de l'URMA (Université régionale des métiers et de l'artisanat). Ces ordinateurs ont commencé à être distribués aux premiers bénéficiaires.

Une initiative solidaire, à laquelle le Conseil de la CPAM a souhaité apporter son soutien, comme en témoigne Laurence Jolly, sa présidente : « Les CPAM exercent une action sanitaire et sociale envers les populations les plus à risque de précarité. Cela se traduit par le versement d'aides financières exceptionnelles à des assurés confrontés à des difficultés conjoncturelles, ou d'aides « collectives » à des associations. Alors que la crise sanitaire a eu de nombreuses conséquences - sur le plan de la santé évidemment, mais également sur les plans économique et social - le Conseil de la CPAM a souhaité apporter son aide aux publics fragilisés par la pandémie à travers le financement d'actions de terrain, menées par des associations du département. Le projet du Secours populaire s'inscrivait parfaitement dans cet objectif ».



De gauche à droite : Nicolas Cocuaud, coordinateur départemental des actions du Secours populaire, Anne Guittard et Joël Lépicié, membres du Conseil de la CPAM, Ludovic Cadeau, secrétaire général de la Fédération de Maine-et-Loire du Secours populaire et Laurence Jolly, présidente du Conseil de la CPAM, mardi 7 décembre, lors de la remise du chèque de 20 000 €.

A propos de la caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire

Organisme de droit privé exerçant une mission de service public, la CPAM accompagne 740 000 assurés tout au long de leur vie, en prenant en charge leurs soins, quels que soient leur âge, leur état de santé et leurs revenus. Elle accompagne également chaque assuré dans la préservation de sa santé et participe à l'amélioration du système, avec pour leitmotiv « le juste soin au juste coût ».

Contact presse

Ingrid HERVIEU

02 41 81 77 90 | 06 32 64 87 31 | ingrid.hervieu@assurance-maladie.fr

[Suivez notre actualité sur Twitter](#)